DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

COMMUNE DE MONTMOTIER

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

M. Bruno, François, Noël Jolly

Profession : Président du comité des fêtes de Montmotier

Domicilié(e) : 23,RUE PRINCIPALE MONTMOTIER (VOSGES)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3331 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à L'arrière cour de la mairie de Montmotier.

Du 29 novembre 2026 à 09 heures 00

Au 29 novembre 2026 à 17 heures 00

Pour le motif à l'occasion de la bourse aux jouets

Veuillez agréer, Monsieur le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 16 novembre 2026

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire Montmotier

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - M. Bruno, François, Noël Jolly 23, RUE PRINCIPALE MONTMOTIER (VOSGES) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3ème catégorie.

Du 29 novembre 2026 à 09 heures 00 Au 29 novembre 2026 à 17 heures 00

Pour le motif à l'occasion de la bourse aux jouets à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Montmotier, le 16 novembre 2026

Jean-Pierre POIROT, Maire

COMMUNE DE MONTMOTIER
Département des Vosges (88)
R.F.